

COMPTES ANNUELS

2025

EURL A.I.R.DESIGN

11 RUE Galilée
35160 BRETEIL

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

CAPEOS CONSEILS

Inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables

29 RUE DE LORIENT 35000 RENNES

Tél. 0299547444

www.capeos.fr



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage	359	255	104	3 310
Autres immobilisations corporelles	22 017	8 894	13 123	15 670
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 000		3 000	605
Total actif immobilisé (III)	25 391	9 150	16 242	19 600
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises	9 820		9 820	6 833
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	566 418		566 418	525 270
Autres créances	38 774		38 774	20 217
Charges constatées d'avance	47		47	1 200
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	86 286		86 286	95 488
Total actif circulant (IV)	701 346		701 346	649 008
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecart conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	726 738	9 150	717 588	668 608

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	119 526	62 266
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-10 019	62 259
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	160 007	175 026
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	144 944	125 130
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211 655	144 968
Personnel	9 143	8 128
Organismes sociaux	16 163	9 322
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	150 486	135 470
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	199	147
Dettes fiscales et sociales	175 991	153 066
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 992	2 267
Produits constatés d'avance	22 000	68 152
Total des dettes (III)	557 581	493 582
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	717 588	668 608

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A.I.R.DESIGN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 717 588 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 10 019 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/04/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022.06 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société A.I.R DESIGN a souscrit un billet de trésorerie d'une valeur de 100k€ en 2024.
Celui-ci a été remboursé et renouvelé pour un an au cours de l'exercice 2025.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	23 744	2 152	3 520	22 376
Immobilisations financières	620	2 396		3 015
Total	24 364	4 548	3 520	25 391
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 764	5 238	852	9 150
Immobilisations financières				
Total	4 764	5 238	852	9 150
ACTIF NET				16 242

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 152	2 396	4 548
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 152	2 396	4 548
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		3 520		3 520
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		3 520		3 520

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 608 240 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 000		3 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	566 418	566 418	
Autres	38 774	38 774	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	47	47	
Total	608 240	605 240	3 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	98 931
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	4 204
Total	103 135

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 557 581 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	100 000	100 000		
- à plus de 1 an à l'origine	44 944	12 023	23 601	9 320
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211 655	211 655		
Dettes fiscales et sociales	175 991	175 991		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 992	2 992		
Produits constatés d'avance	22 000	22 000		
Total	557 581	524 661	23 601	9 320
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	31 977			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	12 163			
(**) Dont envers les associés	371			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	4 165
PROVISION CP / RTT	7 406
PROVISION CP / RTT CHARGES PATRONAL	2 018
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	8 261
TAXE D APPRENTISSAGE	103
Total	21 953

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
	47		
Total	47		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
	22 000		
Total	22 000		

A.I.R. DESIGN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : ZA La Nouette – 11, rue Galilée
35160 BRETEIL

948 328 240 RCS RENNES

* * * * *

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Extrait du procès-verbal des décisions
de l'associé unique en date du 15 juin 2026

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 10.018,97 euros, de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : -10.018,97 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Report à nouveau », la somme de : -10.018,97 euros

TOTAL : -10.018,97 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte des distributions de dividende décidées depuis la constitution de la Société :

Exercice	31/12/2024	31/12/2023
Dividende brut total	5.000 euros	/
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	5.000 euros	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	5.000 euros	/

Certifié conforme

Le Gérant
M. Jean-François ALLAIN

